

PUBLIÉ LE 27/11/2025

Décision n° 2025-84 du 26/11/2025 - Nomination auprès du Comité scientifique permanent « Pharmacovigilance et bon usage » de l'ANSM

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSTANCES : CRÉATIONS ET NOMINATIONS

Le Directeur général adjoint chargé des opérations de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L. 5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

Vu la décision DG n° 2023-123 du 27 juillet 2023 portant création du comité scientifique permanent « Pharmacovigilance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu la décision DG n° 2025-73 du 22 octobre 2025 portant nomination auprès du comité scientifique permanent « Pharmacovigilance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le courriel de démission de Monsieur SALVO (Francesco) en date du 30 octobre 2025 ;

Décide

Article 1er

Est nommée membre du comité scientifique permanent « Pharmacovigilance et bon usage » de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour la durée du mandat restant à courir :

Madame SANCHEZ PENA (Paola), en remplacement de Monsieur SALVO (Francesco).

Article 2

Le Directeur de la surveillance est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 26 novembre 2025

Alexandre DE LA VOLPILIERE
Directeur général adjoint chargé des opérations